

# EMPRUNTER DES DOCUMENTS, EN GRAND NOMBRE

## OBJECTIFS

- > favoriser la lecture dans tous les lieux de vie des enfants,
- > soutenir le développement des Bibliothèques Centres Documentaires et des Points Lecture,
- > faire découvrir auprès des différents partenaires la production éditoriale de la littérature jeunesse,
- > accompagner des actions et manifestations autour du livre et de la lecture.

## DESSCRIPTIF

- > Un prêt de 200 documents pour une durée de 3 mois renouvelable une fois,
- > une collaboration aux actions de développement de la lecture,
- > des actions de conseils sur le plan technique et professionnel,
- > des sélections bibliographiques (fonds de classe, défi-lecture, rallye lecture...).

**Lieu de déroulement** : le SPC de Fos-sur-Mer dessert les communes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Le SPC d'Istres dessert les communes de Cornillon-Confoux, Grans, Istres, Entressen jeunesse et Miramas.

**Participations financières demandées** : aucune.

**Modalités d'inscription** : le prêt des documents s'effectue dans le SPC dont dépend l'école. Le lot peut être constitué par la responsable sans obligation du déplacement de l'enseignant-e. Le transfert à destination peut se faire via le service de navette de la médiathèque qui déposera le lot dans la médiathèque de la commune où l'enseignant pourra le retirer. Les retours de documents empruntent le même itinéraire. Un listing est fourni à chaque emprunt.

Inscription : le/la directrice de l'école doit remplir un bordereau d'inscription disponible au SPC téléchargeable sur [www.mediathèqueouesprovence.fr](http://www.mediathèqueouesprovence.fr) : rubrique « Infos pratiques », « Guide complet de l'utilisateur », « Règlement intérieur », Consulter le règlement intérieur (version numérique pages 9 et 10).

PARCOURS  
DE L'ÉDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
EN MILIEU SCOLAIRE  
2023/2024

LECTURE ET ÉCRITURE

### PUBLIC

PROFESSIONNELS, ENSEIGNANTS  
DES ÉCOLES PRIMAIRES

### CONTACTS

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE  
FOS-SUR-MER  
Géraldine Jourdan  
04 42 11 27 52  
[geraldine.jourdan@ampmetropole.fr](mailto:geraldine.jourdan@ampmetropole.fr)

ISTRES  
Arlette Avelle  
04 42 11 24 66  
[arlette.avelle@ampmetropole.fr](mailto:arlette.avelle@ampmetropole.fr)